

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴰⵎⴰⵏⵜ
ⵜⴰⵎⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⴰⵏⵜ
ⵜⴰⵎⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⴰⵏⵜ



المملكة المغربية
وزارة التضامن والإعماج الاجتماعي
والأسرة

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ
DE L'INSERTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

**Direction des Ressources Humaines du Budget et des Affaires Générales
Division du Budget et de l'Équipement**

* * * * *

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offre ouvert sur offre de prix

N°07/2022 du 17/01/2023 à 10h00

Objet :

**Acquisition du mobilier de bureau pour le compte du Ministère de la Solidarité
de l'Insertion Sociale et de la Famille.**

En lot unique

**Cet appel d'offres est réservé uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales, aux
coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs nationaux.**

Marché passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix, en application de l'al. 2, § 1 de l'article 16 et § 1 de l'art. 17 et al. 3 § 3 de l'article 17 du décret n° : 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif au marché public tel qu'il a été modifié et complété.

Sommaire :

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES

Article 1 : Objet du marché

Article 2 : Consistance du mobilier de bureau

Article 3 : Pièces constitutives du marché

Article 4 : Référence aux textes généraux et spéciaux applicables au marché

Article 5 : Validité et approbation du marché

Article 6 : Délai de notification de l'approbation

Article 7 : Délai de livraison

Article 8 : Pénalités pour retard

Article 9 : Sous-traitance

Article 10 : Assurance et responsabilité

Article 11 : Nature des prix

Article 12 : Caractère des prix

Article 13 : Frais de timbre et Enregistrement

Article 14 : Résiliation

Article 15 : Nantissement

Article 16 : Réception définitive

Article 17 : Cautionnement provisoire et cautionnement définitif

Article 18 : Délai et retenue de garantie

Article 19 : Modalités et conditions de règlement

Article 20 : Modalités et conditions de livraison

Article 21 : Domicile du fournisseur

Article 22 : Pièces mises à la disposition du fournisseur

Article 23 : Lutte contre la fraude et la corruption

Article 24 : Règlement des différends et litiges

Article 25 : Versement à titre d'avance au titulaire du marché

Article 26 : Cas de forces majeurs

CHAPITRE II – CAHIER DE PRESCRIPTION TECHNIQUES

CHAPITRE III : BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

Préambule du cahier des prescriptions spéciales

En application des dispositions de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et l'alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Entre

Le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, représenté par Madame la Ministre ou son délégué.
Désignée ci-après par le terme "Maître d'Ouvrage",

D'une part

Et

1. Cas d'une personne morale

Mqualité
Agissant au nom et pour le compte de.....(Raison sociale et forme juridique) en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.
Au capital social
Patente n°
Registre de commerce deSous le n°
Affilié à la CNSS sous n°.....
Faisant élection de domicile au.....
Compte bancaire RIB (24 positions)... ..Ouvert auprès de.....
Désigné ci-après par le terme «fournisseur»

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

2. Cas de personne physique

MAgissant en son nom et pour son propre compte.
Registre de commerce desous le n°.....
Patente n° Affilié à la CNSS sous n°
Faisant élection de domicile au
Compte bancaire RIB (24 positions).....
Ouvert auprès de.....
Désigné ci-après par le terme « fournisseur »

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

3. Cas d'un groupement

Les membres du groupement constitué aux termes de la convention (Les références de la convention) soussigné :

Membre 1 :

Mqualité
Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.
Au capital social
Patente n°
Registre de commerce deSous le n°.....
Affilié à la CNSS sous n°
Faisant élection de domicile au
Compte bancaire RIB (24 positions)... .. ouvert auprès de.....

Membre 2 :

(Servir les renseignements le concernant)

Membre n :

Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant M..... (prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement et coordonnateur de la réalisation des prestations, ayant un compte bancaire commun RIB (24 positions)..... ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « fournisseur »

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché issu de l'appel d'offres n°07/2022 a pour objet : « Acquisition du mobilier de bureau pour le compte du Ministère de la Solidarité de l'Insertion Sociale et de la Famille »,
En lot unique.

Lieu de livraison :

Rabat ; les locaux du Ministère désignés ci-après :

- Le siège du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille sis au 47, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ;
- Les locaux du bâtiments Al Abtal, sis au 31, Avenue Al Abtal, Agdal, Rabat ;
- Les locaux du bâtiments Al Ayachi, sis au 32, Rue Al Ayachi, Agdal, Rabat.

Article 2 : Consistance du mobilier de bureau

Les prestations à livrer au titre du présent marché font l'objet d'un lot unique consistant en ce qui suit :
Acquisition du mobilier de bureau pour le compte du Ministère de la Solidarité de l'Insertion Sociale et de la Famille.

Les descriptions et les caractéristiques techniques du mobilier de bureau susvisées doivent répondre à celles figurant au chapitre 2 relatif au cahier des prescriptions techniques du présent marché.

Article 3 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont celles énumérées ci-après dans l'ordre de priorité indiqué au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux (CCAG-T) approuvé par le décret n°2-14-394 du 06 chaâbane 1437 (13 mai 2016) :

- L'acte d'engagement,
- Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS),
- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux (CCAG-T) approuvé par le décret n°2-14-394 du 06 chaâbane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit par le décret précité n° 2-12-349, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus

Article 4 : Référence aux textes généraux et spéciaux applicables au marché

- Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 Février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Dahir n°1-02-188 du 23 juillet 2002 portant promulgation de la loi n°53-00 formant la charte de la petite et moyenne entreprise ;
- Dahir n°1-07-129 du 19 kaada 1428 (30 novembre 2007) portant promulgation de la loi n° 53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques.
- Dahir 1.14.190 du 6 rebia I (19 décembre 2014) portant application de la loi n°18-12 relatif à la réparation des accidents du travail ;
- Dahir n° 1-03-194 du 14 Rajeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 6599 relative au code de travail ;
- Loi n°09-08 du 18 février 2009, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.
- La loi n°112-12 relative aux coopératives, promulguée par le dahir n°1-14-189 du 27 moharrem 1436 (21 novembre 2014) ;

- Loi n°114-13 relative au statut de l'auto-entrepreneur, promulguée par le dahir n°1-15-06 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) ;
- La Loi Organique n°130-13 relative à la loi de Finances ;
- La loi n° 43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques, promulguée par le Dahir n° 1-20-100 du 16 jourmada I 1442 (31 décembre 2020)
- Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété ;
- Décret n°2-14-394 du 06 chaâbane 1437 (13 mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux (CCAG-T).
- Décret n° 2-16-344 du 17 Chaoual 1437 (22 Juillet 2016) fixant les délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière des marches de l'état, tel qu'il a été modifié et complété.
- Décret n 2.14.272 du 14 Mai 2014 relatif aux avances en matière de marchés publics.
- Décret n°2-15-258 du 20 jourmada II 1436 (10 avril 2015) pris en application des articles 5,6 et 8 de la loi n°114-13 relative au statut de l'auto-entrepreneur ;
- Décret n°2-15-617 du 24 jourmada II 1437 (24 mars 2016) fixant les règles d'organisation et de gestion du registre des coopératives ;
- Décret n° 2-07-1235 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat, tel qu'il a été modifié et complété
- Décret royal n° 330-66 du 21 Avril 1967 (10 moharrem 1387) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété ;
- Arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété ;
- Arrêté de la Ministre de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
- Circulaire TGR/DRRCI/DR/N° 09 du 02 Avril 2020 relative à la simplification de certaines procédures liées aux marchés publics de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Circulaire TGR/DRRCI/DR/N° 10 du 14 avril 2020 relative aux délais d'exécution des marchés publics en période d'état d'urgence.
- Circulaire du chef de gouvernement n°19/2020 du 25/11/2020 relative à la préférence nationale et à l'encouragement des produits marocains dans le cadre des marchés publics.
- Circulaire n°1 du 04 Janvier 2021 du ministre de l'économie, des Finances et de la réforme de l'administration relatif à la dématérialisation des opérations financières et comptables de l'Etat.
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, les salaires de la main d'œuvre particulièrement le décret royal n° 2.73.685 du 12 Kaâda 1393 (08 Décembre 1973) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture ;

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

Le fournisseur devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

Article 5 : Validité et approbation du marché

Conformément aux dispositions de l'article 152 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 tel qu'il a été modifié et complété, le présent marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

Article 6 : Délai de notification de l'approbation

Conformément aux dispositions de l'article 153 du décret n°2.12-349 précité, l'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement de livraison du mobilier de bureau objet du présent marché, et sera notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis. Dans le cas ou, le délai de validité des offres est prorogé conformément au deuxième alinéa de l'article 33 du décret précité, le délai d'approbation visé au premier alinéa ci-dessus est majoré d'autant de jours acceptés par l'attributaire du marché.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage. Dans ce cas, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

Lorsque le maître d'ouvrage décide de demander à l'attributaire de proroger la validité de son offre, il doit, avant l'expiration du délai visé à l'alinéa premier ci-dessus, lui proposer par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine, de maintenir son offre pour une période supplémentaire de dépassant pas trente (30) jours. L'attributaire doit faire connaître sa réponse avant la date limite fixé par le maître d'ouvrage. En cas de refus de l'attributaire, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

Article 7 : Délai de livraison

Le fournisseur doit livrer la totalité du mobilier de bureau objets du marché dans un délai de : Six (06) mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison.

Article 8 : Pénalités pour retard

A défaut par le titulaire d'avoir terminé la livraison du mobilier de bureau dans les délais prescrits, il lui sera appliqué, sans préjudice de l'application de l'article 65 du CCAGT, une pénalité par jour de calendrier de retard de 1‰ (un pour mille) du montant du marché.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur. L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 8% (huit pour cent) du montant initial du marché augmenté, le cas échéant, du montant des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAG-T.

Article 9 : Sous-traitance

Conformément à l'article 158 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, tel qu'il a été modifié et complété, si le fournisseur envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit notifier au maître d'ouvrage :

- l'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous- traitants ;
- le dossier administratif des sous-traitants, ainsi que leurs références techniques et financières ;
- la nature des prestations et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ;
- le pourcentage desdites prestations par rapport au montant du marché ;
- et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le corps d'état principal du marché.

La sous-traitance ne peut en aucun cas porter sur les prix suivants :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16,17,18,19,20,21,23,24,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41, 42,43,44,45,46,47,48,50,51,52 et 53.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents prévus à l'article 24 du décret n° 2-12-349 précité, tel qu'il a été modifié et complété.

Le titulaire du marché est tenu, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie du marché, de la confier à des prestataires installés au Maroc et notamment à la petite et moyenne entreprise ; l'auto-entrepreneur, à la coopérative et à l'union de coopératives nationaux conformément à l'article 158 du décret précité n° 2-12-349, tel qu'il a été modifié et complété.

Le titulaire du marché demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers le maître d'ouvrage que vis-à-vis des ouvriers et des tiers. Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

Les prix énumérés ci-après peuvent faire l'objet de sous-traitance : Prix n° 14 ; Prix n°22 ; Prix n°25 ; Prix n°49.

Article 10 : Assurance et responsabilité

Le fournisseur doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de livraison du mobilier de bureau, les copies des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 25 du CCAG-Travaux tel qu'il a été modifié et complété.

En outre, Il doit contracter une police d'assurance pour la réparation d'éventuels accidents de travail conformément à la loi 18-12 relative à la réparation des accidents du travail promulgué par le dahir n°1-14-190.

Article 11 : Nature des prix

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison du mobilier de bureau y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au fournisseur une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison du mobilier de bureau.

Article 12 : Caractère des prix

Le présent marché est passé à prix fermes non révisable. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres. Le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix du règlement.

Article 13 : Frais de timbre et Enregistrement

Le marché qui sera issu du présent appel d'offres est soumis à l'enregistrement et aux droits de timbres conformément aux dispositions du code général des impôts en vigueur.

Article 14 : Résiliation

Les conditions de résiliation sont celles prévues l'article 69 du CCAG-Travaux ainsi que l'article 159 du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

La résiliation du marché ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au titulaire du marché en raison de ses fautes ou infractions.

Si des actes frauduleux, des infractions réitérées aux conditions de travail ou des manquements graves aux engagements pris ont été relevés à la charge du fournisseur, le Ministre, sans préjudice des poursuites judiciaires et des sanctions dont le fournisseur est passible, peut par décision motivée, prise après avis de la Commission des Marchés, l'exclure temporairement ou définitivement de la participation aux marchés de son administration.

Article 15 : Nantissement

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II (19 février 2015), étant précisé que :

1. La liquidation des sommes dues par le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, en exécution du présent marché, sera opérée par les soins du Directeur des Ressources Humaines, du Budget et des Affaires Générales.

2. Au cours de l'exécution du marché, les documents cités à l'article 8 de la loi n°112-13 peuvent être requis du maître d'ouvrage, par le titulaire du marché ou le bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, et sont établis sous sa responsabilité.
3. Lesdits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d'une copie au titulaire du marché, dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi n° 112-13.
4. Les paiements prévus au marché seront effectués par les soins du Trésorier Ministériel-Emplois sis rue Merouan Essaâdi, quartier administratif Agdal à Rabat, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.
5. Le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché.

Article 16 : Réception provisoire et définitive

Réception provisoire

La réception provisoire interviendra après la livraison du mobilier de bureau. Une commission de réception vérifiera la conformité du mobilier de bureau livré aux spécifications techniques du marché. Un procès-verbal de réception provisoire sera établi à cet effet, par ladite commission.

Si le maître d'ouvrage constate que le mobilier de bureau présente des insuffisances ou des défauts ou n'est pas conforme aux spécifications techniques du marché et par comparaison avec les modèles décrits par les prospectus et échantillons, le fournisseur procède aux rectifications nécessaires conformément aux règles de l'art ou au changement dudit mobilier. A défaut, la réception ne sera pas prononcée, et le délai d'exécution ne sera pas prorogé pour autant.

La réception provisoire ne sera prononcée que si le titulaire a bien rempli ses engagements contractuels et dès que toutes les vérifications auront été déclarés satisfaisants par la commission de réception.

Réception définitive

Conformément aux stipulations de l'article 76 du CCAG-Travaux, tel qu'il a été modifié et complété, et après expiration du délai de garantie, il sera procédé à la réception définitive et après que la commission de réception désignée par l'autorité compétente se soit assuré que les anomalies ou les imperfections éventuelles ont été réparées par le fournisseur.

Article 17 : Cautionnement provisoire et cautionnement définitif

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de soixante-dix mille (70 000,00) dirhams

Conformément à l'article 15 du CCAG-Travaux, le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché, arrondi au dirham supérieur.

Il doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché. Il reste affecté à la garantie des engagements contractuels de l'entrepreneur jusqu'à la réception définitive du mobiliers de bureau.

Le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à l'Etat dans le cas où le fournisseur ne réalise pas son cautionnement définitif dans un délai de vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du présent marché ou dans les cas prévus par l'article 18 du CCAG-Travaux.

Pour la restitution du cautionnement, il sera fait application des dispositions de l'article 19 du CCAG-Travaux.

Article 18 : Délai et Retenue de garantie

A- Délai de garantie :

Le délai de garantie est fixé à douze (12) mois, à compter de la date de réception provisoire du mobilier de bureau.

Les obligations du titulaire du marché pendant la période de garantie sont celles prévues par l'article 75 du CCAG-Travaux.

B- Retenue de garantie :

Conformément aux articles 16 et 64 du CCAG-T, une retenue de garantie de dix pour cent (10%) sera effectuée le décompte provisoire à titre de garantie. La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7%) du montant total du marché augmenté le cas échéant, du montant des avenants.

La restitution de la retenue de garantie est effectuée conformément aux dispositions de l'article 19 C.CA.G.T.

Conformément aux articles 17 du CCAG-T La retenue de garantie peut être remplacée, à la demande du prestataire de services, par une caution personnelle et solidaire constituée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 19 : Modalités et conditions de règlement

Le titulaire déposera la facture au niveau du Système de Gestion Intégrée de la Dépense (Système GID) et ce, conformément aux dispositions du Décret n°2.19.184 modifiant et complétant le Décret n°2.16.344 du 22 juillet 2016 fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques. La facture sera la base de l'établissement de décompte par le Maître d'Ouvrage.

Le règlement sera effectué sur la base dudit décompte en application :

- des prix du bordereau des prix-détail estimatif aux quantités réellement livrées ;
- des pénalités de retard, le cas échéant.

Le montant du décompte est réglé au fournisseur après réception par le maître d'ouvrage du mobilier de bureau objets du marché.

Le décompte sera établi en toute lettre, certifié exacte par le maître d'ouvrage et signé par le fournisseur.

Seules sont réglées les prestations prescrites par le présent cahier des prescriptions spéciales.

Sur ordre du maître d'ouvrage, les sommes dues au fournisseur seront versées au compte n° (RIB sur 24 positions)ouvert auprès de.....(*la banque, Barid banque ou la trésorerie générale du Royaume*).

Article 20 : Modalités et conditions de livraison

- **Modalité de livraison :**

La livraison du mobilier de bureau, objet du présent appel d'offres, doit être réalisée par les moyens propres du fournisseur au Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille sis au 47, avenue Ibn Sina Agdal Rabat.

Le mobilier de bureau livré par le fournisseur doit être accompagné d'un bulletin de livraison établi en 04 exemplaires. Ce bulletin doit indiquer :

- La date de livraison ;
- La référence du marché ;
- L'identification du fournisseur ;
- L'identification du mobilier de bureau livrées (n° du marché, n° de l'article, désignation et caractéristique du mobilier de bureau, quantités livrées...etc).

Toute livraison du mobilier de bureau doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage. La livraison doit avoir lieu durant les heures d'ouverture de l'administration.

Avant toute livraison du mobilier de bureau, le fournisseur doit faire parvenir au maître d'ouvrage un préavis d'au moins 48 heures.

- **Conditions de livraison :**

Le fournisseur doit livrer la totalité du marché qui sera issu de présent appel d'offres en une seule fois et en totalité. Aucune réception partielle ne sera acceptée.

La livraison du mobilier de bureau s'effectue au siège du Ministère sis au, 47 avenue Ibn Sina Agdal Rabat, en présence des membres de la commission de réception dûment désignés par la maître d'ouvrage et en présence du représentant du fournisseur.

Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre le mobilier de bureau indiquées dans le marché ou entre les échantillons et celles effectivement livrées, la livraison est refusée par le maître d'ouvrage et le fournisseur est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, pourvoir au remplacement du mobilier de bureau non conformes.

Le retard engendré par le remplacement ou la correction du mobilier de bureau jugé non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai du marché prévu à l'article 10 ci-dessus.

Après remplacement du mobilier de bureau refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérifications et de contrôle.

Tous les frais engendrés par l'enlèvement et le remplacement du mobilier de bureau jugé non conformes par la commission de réception sont à la charge du fournisseur.

Article 21 : Domicile du fournisseur

A défaut d'avoir élu domicile au niveau de l'acte d'engagement, toutes les correspondances relatives au présent marché sont valablement adressées au domicile élu par le fournisseur, sis.....
Maroc.

En cas de changement de domicile, le fournisseur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage dans un délai de quinze (15) jours suivant ce changement.

Article 22 : Pièces mises à la disposition du fournisseur

Conformément à l'article 13 du CCAG-Travaux, le maître d'ouvrage remet gratuitement au fournisseur par ordre de service contre décharge, un exemplaire vérifié et certifié conforme de l'acte d'engagement, du cahier des prescriptions spéciales et des pièces mentionnées comme pièces constitutifs du marché, et ce dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de notification de l'approbation du marché.

Article 23 : Lutte contre la fraude et la corruption

Le fournisseur ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le fournisseur ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent marché.

Article 24 : Règlement des différends et litiges

Si au cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent entre le Maître d'Ouvrage et le titulaire, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 81, 82, 83 et 84 du CCAG-Travaux.

Tout litige ou contestation entre le Maître d'Ouvrage et le titulaire sera soumis à la juridiction administrative compétente.

Article 25 : Versement à titre d'avance au titulaire du marché

Dans le cas d'octroi d'avances par le maître d'ouvrage, il est fait application des dispositions du décret n° 2.14.272 du 14 mai 2014 relatif aux avances en matière de marchés publics.

Le prestataire est tenu de constituer avant l'octroi de l'avance une caution personnelle et solidaire s'engageant avec lui à rembourser la totalité du montant des avances consenties par le maître d'ouvrage.

Le montant de l'avance est fixé à 10% du montant du marché toutes taxes comprises (TTC). Toutefois, l'avance ne peut être octroyée au prestataire pour la part du marché qui fait l'objet de sous-traitance.

Vu que le marché fait l'objet d'un seul règlement, l'avance est récupérée en une seule fois par précompte sur le règlement unique.

Article 26 : Cas de forces majeurs

Conformément aux prescriptions de l'article 47 du CCAG-Travaux, et en cas de survenance d'un événement de force majeure, le titulaire a droit à une augmentation raisonnable des délais de livraison qui doit faire l'objet d'un avenant. Aucune indemnité ne peut être accordée au titulaire pour perte totale ou partielle de sa fourniture, les frais d'assurance de cette fourniture étant réputés compris dans les prix du marché.

Les seuils des intempéries qui sont réputés constituer un événement de force majeure sont définis comme suit :

- La neige : 30 cms
- La pluie : 100 mms
- Le vent : 100 km/h
- Le séisme : 5 degrés l'échelle de Richter.

CHAPITRE II – CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le mobilier de bureau à livrer, doit être de fabrication d'origine ayant les caractéristiques requises et portant notamment l'indication des références de la marque et du modèle de chaque article.

Les articles dont l'origine est inconnue ou qui ne présentent pas toutes les indications nécessaires pour apprécier leur qualité seront rejetés.

Le fournisseur doit livrer, installer et monter le mobilier de bureau, objet du marché, aux locaux du ministère.

N.B : Les dimensions peuvent être majorés ou diminués de 5 cm/50 mm pour les longueurs, largeurs, profondeurs et hauteurs et de 10mm de plus pour l'épaisseur des plan de travail pour les bureaux.

Prix n°1 : Bureau Ministre

Plan de travail cuir

Dimension environ : Longueur 250 cm,

Profondeur : 220 cm, Hauteur 76 cm

Plan de **Travail et Retour** en Panneaux d'aggloméré de bois (**MDF**), 18 mm d'épaisseur, placage bois de 6/10 mm d'épaisseur et côtés longitudinaux travaillés à folding pour obtenir des bandes de 50 mm de hauteur d'une seule pièce, avec bordure en papier et cotés apparents

Recouverts de cuir régénéré de 13/10 mm d'épaisseur

Voile de fond Réalisée en aggloméré de bois ép. 18mm, placage bois ép. 6/10 mm, avec chants en bois d'une épaisseur de 1 mm, angles arrondis 0,5 mm.

Pieds Panneaux alvéolaire avec structure interne et couverture externe en panneaux de aggloméré de bois (MDF), placage bois de 6/10 mm d'épaisseur et avec peinture transparent mat à pore semi-ouvert. Cuvette et top accès en tôle d'acier peint à la poudre époxy pour le passage des câbles électriques et accessibles au moyen de couvercles en profil d'extrusion d'aluminium, brossé et poli, munis de caches de tête en ABS peint et brosses à passer les câbles.

Passe-câbles qui poursuit dans les pieds pour la descente au sol des câbles électriques

Vérins de réglables entre 0 et 15 mm grâce aux éléments en acier et base résistant aux rayures, imprimée en ABS, réglage manuel

Structure métallique : Poutres en tube d'acier profilé décapé, à coupe rectangulaire, 60 x 30 mm, 15/10 mm d'épaisseur, peintes avec poudres époxy.

Caissons en panneaux de aggloméré de bois de 18 mm d'épaisseur, placage bois 6/10 mm d'épaisseur, avec chants en bois d'une épaisseur de 1 mm, angles arrondis 0,5 mm et peinture transparente mat à pore semi-ouvert. Intérieur tiroirs en métal peint à la poudre époxy avec rails à billes à extraction totale et système de fermeture « Soft » intégré + tirette plumier

Poignés métallique à la poudre epoxy.

Serrure avec clé pliable

Entretoise de liaison avec le plateau du retour en tube d'acier profilé décapé à coupe circulaire diamètre 100 mm 20/10 mm d'épaisseur

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°2 : Table basse

En Panneaux aggloméré de bois (**MDF**), 18 mm d'épaisseur placage bois 6/10 mm d'épaisseur.

Pieds en tôle d'acier coupe 50*6 mm pliés en bague avec plaque en tôle d'acier décapée de 30/10 mm d'épaisseur, Munis de coussinets antidérapant

Dimension **1200 * 600 * H 420 mm**

Même Gamme que le bureau

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°3 : Bahut à 4 portes pour ministre

(Structure côtés, Fond ép 18 mm, dos ép 8 mm)

Les étagères en ép 25 mm sont équipées de supports métalliques.

Les portes en aggloméré ép.28 mm placage bois 6/10 mm d'épaisseur.

Les Serrures sont équipées de 1 jeu de 2 clés pliables.

Un système de fermeture Soft. Les charnières sont réalisées en tôle traitée contre la corrosion.

Dessus en placage bois épaisseur 28 mm

Dimension : L 172 * P 45 * H 86 cm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°4 : Fauteuil Président

Fauteuil Président avec dossier haut. Structure Multi-plis de hêtre

Roulettes auto- freinées

DOSSIER -Placage bois en finition noyer américain, ébène ou orme gris verni naturel.

Assortie au Prix N°1

Mécanisme synchrone avec axe décentré - Système anti shock 4 blocs de réglage.

Rembouillage polyuréthane expansé

Assise : ép.50 mm, densité 50kg/m³.Dossier : ép.50 mm, densité 50kg/m³

ACCOUDOIRS en Acier chromé avec enjoliveur revêtement en cuir en teint

PIEDS/ CHASSIS /BASE Aluminium moulé brillant

Dimension environ :

Siege L 680 H 1260- 1390 P 680 mm

Assise L 510 H 430 - 560 P 470 mm

Dossier L 510 H 830mm.

Socle Diamètre : 680 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°5 : Fauteuil Visiteur

Fauteuil dossier bas Structure Multi-plis de hêtre

Roulettes auto- freinées

DOSSIER -Placage bois en finition noyer américain, ébène ou orme gris verni naturel.

Assortie au prix N°1

Mécanisme synchrone avec axe décentré - Système anti shock - 4 blocs de réglage.

Rembouillage polyuréthane expansé

Assise : ép.50 mm, densité 50kg/m³, Dossier : ép.50 mm, densité 50kg/m³

ACCOUDOIRS en Acier chromé avec enjoliveur revêtement en cuir en teint

PIEDS/ CHASSIS /BASE Aluminium moulé brillant.

Dimension environ :

Siege L 680 H 940- 1070 P 680 mm

Assise L 510 H 430 - 560 P 470 mm

Dossier L 510 H 510 mm

Socle Diamètre : 680 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°6 : Fauteuil

STRUCTURE Coque en polyuréthane expansé à mousse à froid avec structure en tube d'acier ; assise en polyuréthane expansée en bloc.

REMBOURRAGE

Assise : polyuréthane expansé en bloc hautement élastique densité 50 kg/m³, épaisseur 30 mm + résine ouatée
Coque : polyuréthane à mousse à froid densité 60 kg/m³, épaisseur 70 mm

PIÈTEMENT 4 branches en aluminium brillant

Dimension : chaise L 720 H 1080 P 860

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°7 : Table basse

Structure en métal doré brillant, plateau en verre trempé teinté gris.

Dimensions environ : Diamètre 100 x Hauteur 45 cm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°8 : Ensemble salon (1+2+3) pour Ministre

Structure en contreplaqué en sapin massif, particules et multicouche en hêtre, pieds et châssis en acier laminé chromé 50x6.

REJETEMENT : en cuir

Canapé 1 places environ : L 1050 H 770 P 770 mm

Canapé 2 places : L 1670 H 770 P 770 mm

Canapé 3 places L 2120 H 770 P 770 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°9 : Table Salon

Table Salon en mélamine avec angle de liaison 45° Plateau en mélamine

Dimension : 140 * 70 * 26 cm

Même Gamme que le bureau

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°10 : Bureau Secrétaire General

PLAN DE TRAVAIL DU BUREAU ET DU RETOUR

Réalisés en aggloméré épaisseur 18 mm, en placage bois épaisseur 0,6 mm, avec les côtés longitudinaux travaillés à folding pour avoir des bandes de hauteur 50 mm dans une seule pièce, avec chants périphériques en bois épaisseur 1 mm, coins rayonnés 0,5 mm et verni transparent mat à pore semi-ouvert. Densité panneau : 720/790 kg/m³

PIEDS LAQUÉ

Réalisés en aggloméré épaisseur 50 mm, avec chants périphériques en ABS antichoc épaisseur 2 mm, verni en laqué mat. Composés d'un panneau horizontale L. 220 mm et un panneau vertical, liés par visserie spécifique à 90°, dans les côtés en jonctions coupés à 45°. Densité panneau : 450/550 kg/m³. Poutre en tôle d'acier profilé décapé, à section rectangulaire, 60x30 mm, en épaisseur 1,5 mm, vernie à poudre époxy.

VOILE DE FOND

Réalisé en aggloméré (MDF) épaisseur 18 mm, placage bois épaisseur 0,6 mm, avec chants périphériques en bois épaisseur 1 mm, coins arrondis 0,5 mm, travaillé par de fraisée passante et verni transparent mat à pore semi-ouvert. Supports latéraux pour la fixation, en acier décapé, vernis à poudre époxy

Caisson en aggloméré épaisseur 18 mm, en placage bois épaisseur 0,6 mm, avec chant en bois épaisseur 1 mm et 0,6 mm, coins rayonnés 0,5 mm et verni transparent mat à pore semi-ouvert.

Dimension : L 204 * P 220 * H 75 M

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°11 : Fauteuil Président

Dossier réglable en hauteur haut/bas ; roues à frein d65 standard, sol dur « ring » ou sol dur-chromées
STRUCTURE : Dossier en polyuréthane expansé à mousse à froid avec structure en acier ; Assise interne en multi-plies de bois de hêtre ; rembourrage en polyuréthane expansé en bloc
REMBOURRAGE

Assise : PU sectionné en blocs - épaisseur 65 mm, densité 35 kg/m³

Dossier : PU expansé à froid - épaisseur 55 mm, densité 70 kg/m³

PIÈTEMENT : aluminium super léger d700,

MÉCANISME : Synchron - Dispositif antishoc - 5 blocs de position- Réglage du poids latéral

ACCOUDOIRS : aluminium, revêtu en polyuréthane intégrale

Revêtement en cuir véritable

Dim assise : L 540 H 430- 550 P 440 mm

Dim dossier : L 420 H 790 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°12 : Fauteuil Direction

Dossier réglable en hauteur haut/bas ; roues à frein D65 standard, sol dur « ring » ou sol dur-chromées
STRUCTURE : Dossier en polyuréthane expansé à mousse à froid avec structure en acier ; Assise interne en multi-plies de bois de hêtre ; rembourrage en polyuréthane expansé en bloc
REMBOURRAGE

Assise : PU sectionné en blocs - épaisseur 65 mm, densité 35 kg/m³

Dossier : PU expansé à froid - épaisseur 55 mm, densité 70 kg/m³

PIÈTEMENT : aluminium super léger D 700,

MÉCANISME : Synchron - Dispositif antishoc - 5 blocs de position- Réglage du poids latéral

ACCOUDOIRS : aluminium, revêtu en polyuréthane intégrale

Revêtement en cuir véritable

Dim assise : L 540 H 430- 550 P 440 mm

Dim dossier : L 420 H 410 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°13 : Ensemble salon (2+1+1)

_STRUCTURE Contreplaqué épicea, MDF et hêtre

REMBOURRAGE Mousse polyuréthane indéformable divisée en blocs de différentes densités et épaisseurs.

Le siège utilise une mousse de polyuréthane indéformable haute densité.

PIEDS / CADRE / BASE Pieds en aluminium poli

RENETEMENT : en cuir

Canapé 1 places environ : L 7500 H 7100 P 7400 mm

Canapé 2 places : L 1280 H 7100 P 7400 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°14 : Table Salon

Table Salon en mélaminé avec angle de liaison 45° Plateau en mélamine

Dimension : 140 * 70 * 26 cm

Même Gamme que le bureau

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°15 : Table de réunion

Dimension : 280 * 140 cm

Plan de travail en aggloméré en ép. 18 mm, revêtu sur deux cotés avec papier décoratif imprégné de résine anti-rayures, antireflet et lavable ; chants droits en ABS en 2 mm antichoc sur les 4 cotés assortis au plan. Densité panneau : 670/730 kg/m³

Top acces passe-câbles en métal avec couvercle

Structure en tôle d'acier verni avec poudre époxy

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°16 : Bahut à 4 portes

Bahut 4 portes réalisés en aggloméré ép. 18mm avec revêtement mélaminé Les côtés de fermeture sont réalisés en aggloméré ép. 8mm avec revêtement mélaminé

Dimension : H86 * L 172 cm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°17 : Fauteuil Président en cuir

Fauteuil Responsable en cuir Dossier Haute en véritable cuir de haute qualité Assise et Dossier REMBOURRAGE polyuréthane expansé à mousse froide

Assise : épaisseur 20mm, densité 30 kg/m³

Dossier : épaisseur 20mm, densité 30 kg/m³

Accoudoirs en acier chromé - enjoliveur en polyuréthane, Piètement 5 Branches chromé sur roulettes Hauteur réglable par vérin à gaz Mécanisme synchrone avec réglage de la tension

Dimension :

Siege L 700 H 1090- 1170 P 700

Assise L 520 H 420 - 500 P 430, environ

Dossier L 400 H 670. Socle Diamètre : 700 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°18 : Fauteuil visiteur en cuir

Fauteuil Visiteur en Cuir Dossier MI- Haute en véritable cuir de haute qualité Assise et Dossier REMBOURRAGE polyuréthane expansé à mousse froide

Assise : épaisseur 20mm, densité 30 kg/m³

Dossier : épaisseur 20mm, densité 30 kg/m³

Accoudoirs en acier chromé - enjoliveur en polyuréthane, Piètement 5 Branches chromé sur roulettes Hauteur réglable par vérin à gaz Mécanisme synchrone avec réglage de la tension

Dimension : Siege L 700 H 850- 930 P 700 environ

Assise L 520 H 420 - 500 P 430, environ

Dossier L 500 H 460. Socle Diamètre : 700 mm environ

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°19 : Bureau en mélamine avec voile

Réalisés en aggloméré ép. 18 avec revêtement mélaminé mat, anti-rayures et antireflet.

Les côtés sont modelés tout au long du périmètre avec une

Épaisseur de 10 mm Les chants sont en ABS antichoc ép. 1 mm

Structure Métalliques : Pieds et cadre tout autour en tôle d'acier verni à poudre époxy, liés entre eux par des jonctions à angle en moulage sous pression, verni à poudre époxy.

Les pieds sont équipés de vérins de réglage.

CONTENEUR MULTISERVICE AVEC CAISSON

Il est réalisé en aggloméré ép. 18mm avec revêtement mélaminé mat,

Anti-rayures, antireflet et lavables avec chants en ABS antichoc ép. 1mm,

Équipé de Cuvette passe-câbles dans la partie supérieure, accessible par un top Access extrudé en alu verni à poudre époxy

Caisson 3 tiroirs tirette plumier, avec rails à billes à extraction totale et système "soft" intégré + tirette plumier avec rails à extraction partielle. Les poignées sont en métal.

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°20 : Fauteuil Président en cuir

Fauteuil Responsable en cuir Dossier Haute en véritable cuir de haute qualité Assise et Dossier REMBOURRAGE polyuréthane expansé à mousse froide

Assise : épaisseur 20mm, densité 30 kg/m³

Dossier : épaisseur 20mm, densité 30 kg/m³

Accoudoirs en acier chromé - enjoliveur en polyuréthane, Piétement 5 Branches chromé sur roulettes Hauteur réglable par vérin à gaz Mécanisme synchrone avec réglage de la tension

Dimension : Siege L 700 H 1090- 1170 P 700,

Assise L 520 H 420 - 500 P 430, environ

Dossier L 400 H 670. Socle Diamètre : 700 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°21 : Fauteuil visiteur en cuir

Fauteuil Visiteur en Cuir Dossier MI- Haute en véritable cuir de haute qualité Assise et Dossier REMBOURRAGE polyuréthane expansé à mousse froide

Assise : épaisseur 20mm, densité 30 kg/m³

Dossier : épaisseur 20mm, densité 30 kg/m³

Accoudoirs en acier chromé - enjoliveur en polyuréthane, Piétement 5 Branches chromé sur roulettes Hauteur réglable par vérin à gaz Mécanisme synchrone avec réglage de la tension

Dimension : Siege L 700 H 850- 930 P 700

Assise L 520 H 420 - 500 P 430, environ

Dossier L 500 H 460. Socle Diamètre : 700 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°22 : Bahut 4 portes

Réalisés en aggloméré ép. 18mm avec revêtement mélaminé Les côtés de fermeture sont réalisés en aggloméré ép. 8mm avec

Revêtement mélaminé

Dimension : H86 * L 172 cm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°23 : Table de réunion

Dimension : 280 * 140 cm

Plan de travail en aggloméré en ép. 18 mm, revêtu sur deux cotés avec papier mélaminé anti-rayures et antireflet ;

Avec formage tout au long du périmètre avec une épaisseur de 10 mm.
Les chants droits sont en ABS en 1mm antichoc sur les 4
Cotés assortis au plan. Densité panneau : 670/730 kg/m³
Structure en métal : cadre et Piètement, Vérins de réglage en polyéthylène.
Un trou au centre du plan, avec barquette pour rassembler les cables couvercle en aluminium extrudé
peint à la poudre époxy
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°24 : Salon (1+1+2)

STRUCTURE Contreplaqué épicea, MDF et hêtre
REMBOURRAGE Mousse polyuréthane indéformable divisée en blocs de différentes densités et épaisseurs.
Le siège utilise une mousse de polyuréthane indéformable haute densité.
PIEDS / CADRE / BASE Pieds en aluminium poli
REVETEMENT : en cuir
Canapé 1 places environ : L 7500 H 7100 P 7400 mm
Canapé 2 places : L 1280 H 7100 P 7400 mm
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°25 : Table pour Salon

Plateau rond en verre
Structure de la table en métal noir
Dimension environ :
Plateau : 75 cm de diamètre
Hauteur : 42 cm
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°26 : Bureau Consultant

Bureau avec retour et caisson mobile
Plan de travail Rectangulaire en aggloméré avec épaisseur 38 mm
La structure porteuse est constituée par un pied en bois de 38 mm d'un côté et de l'autre côté le plateau est porté d'une manière suspendu par un piètement métallique incliné
Voiles de fond de 18 mm d'épaisseur
Dimension Plateau : 2000x900 composés de bord ABS 20/10 mm.
Dimension Retour environ : 1000 x 500 mm
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°27 : Fauteuil Président en cuir

Fauteuil dossier Haut en véritable cuir avec appuie-tête.
Roulant et tournant. Mécanisme basculant avec position de blocage.
Accoudoirs en acier chromé habillés en cuir.
Base en acier chromé sur roulettes.
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°28 : Fauteuil Direction en cuir

Fauteuil dossier Moyen en véritable cuir.
Roulant et tournant. Mécanisme basculant avec position de blocage.

Accoudoirs en acier chromé habillés en cuir.
Base en acier chromé sur roulettes.
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°29 : Salon (1+2)

STRUCTURE Contreplaqué épicea, MDF et hêtre
REMBOURRAGE Mousse polyuréthane indéformable divisée en blocs de différentes densités et épaisseurs.
Le siège utilise une mousse de polyuréthane indéformable haute densité.
PIEDS / CADRE / BASE Pieds en aluminium poli
REVETEMENT : en cuir
Canapé 1 places environ : L 7500 H 7100 P 7400 mm
Canapé 2 places : L 1280 H 7100 P 7400 mm
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°30 : Chauffeuse En Tissu

Structure en acier rembourrage en polyuréthane expansée mousse à froid. Verin pivotant sans lift
Piétement 4 Branches en aluminium brillant
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°31 : Bureau Chef de Cabinet

Bureau avec Retour en Bois mélaminé
Dimension : larg. 2000 * Prof 900 * Haut 740 mm
Les pieds et plateau sont réalisés en aggloméré ép. 36 mm avec revêtement mélaminé mat, anti-rayures et antireflet.
Dimension Retour Environ : 1800 x 500 mm
Le plateau est de 36 mm d'épaisseur, bordés sur les 4 cotés avec ABS antichoc. La structure porteuse est constituée par un seul pied de 36 mm d'épaisseur et de voile de fond de 18 mm d'épaisseur. Dans la station avec le typage structurel, le plateau principale est posé sur le Retour d'un côté et sur un piétement Panneau de coupe 45° avec le Plateau.
Le Plan Retour de 25 mm d'épaisseur est posé sur le voile de fond de 18 mm d'épaisseur d'un côté et sur pied panneau de l'autre côté. Équipé de boîte pour le câblage avec top-accès
Caisson 3 tiroirs sur roulette en Bois
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°32 : Table basse

Table basse carrée
Plateau en mélaminé épaisseur 25 mm
Chants antichoc PVC 2 mm
Pieds en « U » avec vérins de réglage
Dimension : 600 * 600 mm
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°33 : Fauteuil Président en cuir

Fauteuil dossier Haut en véritable cuir avec appuie-tête.
Roulant et tournant. Mécanisme basculant avec position de blocage.
Accoudoirs en acier chromé habillés en cuir.
Base en acier chromé sur roulettes.

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°34 : Fauteuil Direction en cuir

Fauteuil dossier Moyen en véritable cuir.

Roulant et tournant. Mécanisme basculant avec position de blocage.

Accoudoirs en acier chromé habillés en cuir.

Base en acier chromé sur roulettes.

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°35 : Table de Réunion

Les plans de la table sont réalisés en aggloméré d'épaisseur minimum de 30 mm

Équipé de boîte pour le câblage avec top-accès

Piètement en bois forme de cube permettant le passage et l'installation des câbles électriques aussi la stabilité de la table.

Dimension environ : L 2,80 cm * P 1,40 cm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°36 : Bibliothèque

Composé de deux armoires hautes avec 4 tablettes :

Portes vitre partie haute,

Portes battantes en bois partie basse avec Poignées.

Structure du Corps est en aggloméré de bois en mélamine de 18 mm ép.,

Dessus et Tablettes ép. 25 mm. Meuble monté sur vérins réglables.

Dimension environ : H 1960 mm * L 1800 mm * P 450 mm.

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°37 : Salon Composée de (1+1+2)

STRUCTURE Contreplaqué épicea, MDF et hêtre

REMBOURRAGE Mousse polyuréthane indéformable divisée en blocs de différentes densités et épaisseurs.

Le siège utilise une mousse de polyuréthane indéformable haute densité.

PIEDS / CADRE / BASE Pieds en aluminium poli

REVETEMENT : en cuir

Canapé 1 places environ : L 7500 H 7100 P 7400 mm

Canapé 2 places : L 1280 H 7100 P 7400 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°38 : Attente : Secrétariat Générale

Chauffeuse polyvalente

Structure portante en acier à plusieurs sections. Intérieur assise en multi-plis de hêtre

REMBOURRAGE

Polyuréthane expansé à mousse à froid à l'impression

Dimension environ : L 600 H 760 P 560 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°39 : Salle d'Attente Réunion

Chauffeuse polyvalente

Structure portante en acier à plusieurs sections. Intérieur assise en multi-plis de hêtre

REMBOURRAGE

Polyuréthane expansé à mousse à froid à l'impression

Dimension environ : L 600 H 760 P 560 mm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°40 : Salle d'Attente Directeur composée de Banquette 3 places

Structure en fil d'acier à section ronde diam 11mm avec embout en polypropylène (pp), Soudure électrique par procédé MIG, traitement galvanique de chromage.

Poutre pour banquette réalisé avec le matériel suivant : tube d'acier à section rectangulaire 80*40 mm recouvert de poudre époxy-polyester-noire. Dossier et assise en polypropylène (pp) à injection thermique renforcée avec de la fibre de verre, Produit entièrement recyclable

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°41 : Salle d'Attente Directeur composée de Banquette 2 places

Structure en fil d'acier à section ronde diam 11mm avec embout en polypropylène (pp), Soudure électrique par procédé MIG, traitement galvanique de chromage.

Poutre pour banquette réalisé avec le matériel suivant : tube d'acier à section rectangulaire 80*40 mm recouvert de poudre époxy-polyester-noire. Dossier et assise en polypropylène (pp) à injection thermique renforcée avec de la fibre de verre, Produit entièrement recyclable.

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°42 : Secrétariat

Bureau en bois de 1600 * 800 mm sur cadre métallique rectangulaire.

Piètement métallique en forme de U,

Plateau en bois de 1.5cm d'épaisseur fixé sur les traversins et non sur piètement de 1.00 cm entre plateau et le piètement.

Retour de 0.60 m * 0.80 m.

Caisson à 3 tiroirs sur roulettes.

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°43 : FAUTEUIL DE BUREAU :

Fauteuil dossier moyen réglable en hauteur avec structure en (PA) polyamide noire, revêtu de tissu en résille noir (dimension environ 460x600H mm), équipé d'un soutien lombaire.

Assise recouverte de mousse indéformable tapissé. Accoudoirs en nylon noir réglables en hauteur. Base en nylon noire à 5 branches sur roulettes. Mécanisme gaz synchrone ajustable en 5 positions : réglage de la hauteur, réglage automatique de l'intensité de charge en fonction du poids, blocage et déblocage du dossier et rotation du fauteuil à 360°.

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°44 : FAUTEUIL DE BUREAU : (VISITEUR)

Chaise visiteur léger et compact dossier filé en maille noir.

Assise recouverte de mousse indéformable tapissé.

Piètement luge métal finition chromé sur patins.

Accoudoirs avec manchettes en polypropylène

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°45 : Table Basse en bois

Table basse carrée 60 x 60 cm

Plateau en mélaminé blanc épaisseur 25 mm
Chants antichoc PVC 2 mm
Pieds en « U » avec vérins de réglage
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°46 : Salle de Réunion

Table de réunion

Plan de travail de la table est réalisé en aggloméré de bois (mdf) de 18 mm d'épaisseur, en placage bois d'une épaisseur de 0,6 mm, avec les côtés longitudinaux travaillés à folding pour avoir des bandes de hauteur 50 mm dans une seule pièce, avec chants périmétrales en bois d'une épaisseur de 1 mm, avec coins rayonnés de 0,5 mm et verni transparent mat.

Plan de travail avec insert en cuir de 13/10 mm d'épaisseur

Structure en métal : poutres en tube d'acier profilé décapé à section rectangulaire 70 x 30 mm

Pieds en tubes d'acier décapé à section carrée de 50 x 50 mm

Les panneaux extérieurs des pieds sont en aggloméré de bois (mdf) de 30 mm d'épaisseur, placage bois de 0,6 mm d'épaisseur, amovibles en moyen de pouvoir y passer les câbles électriques du top access au sol.

Dimension : 8,40 * 1,80 cm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°47 : Fauteuil en cuir Dossier Haute

Revêtement en cuir de haute qualité Assise et Dossier

Rembourré de mousse de polyuréthane expansé à froid,

Accoudoirs en acier chromé - Pad en polyuréthane,

Piétement 5 Branches chromé sur roulettes Hauteur réglable par vérin à gaz Mécanisme synchrone avec réglage de la tension

Dimension :

Hauteur Total : 121 - 134 cm

Hauteur Assise 47-60 cm

Socle Diamètre : 650 cm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°48 : Fauteuil en cuir Dossier Moyen

Revêtement en cuir de haute qualité Assise et Dossier

Rembourré de mousse de polyuréthane expansé à froid,

Accoudoirs en acier chromé - Pad en polyuréthane,

Piétement 5 Branches chromé sur roulettes Hauteur réglable par vérin à gaz Mécanisme synchrone avec réglage de la tension

Dimension :

Hauteur Total : 68 - 101

Hauteur Assise 47-60

Socle Diamètre : 650 cm

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°49 : Chaise en Tissu

Structure Coque en polyuréthane expansé à mousse à froid avec structure en acier Assise en polyuréthane expansée en bloc

Rembouillage (POLYURÉTHANE EXPANSÉ À MOUSSE À FROID À L'IMPRESSION)

Plaque d'assise : épaisseur 20 mm - densité : 30 kg/m³
Coque : épais. 20-50 mm, densité 65-70 kg/m³
Pieds / Cadre / Piètement Tube en acier d18 épais. Verni à poudre époxy gris ombre
Dimension environ : L 580 H 800 P 560
Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°50 : Salle de réunion type 1

Dimension : 5 000 * 1 600 mm

Table de réunion composé de :

2 table 1400 * 800 forme Rectangulaire

4 table 1800 * 800 forme Angle Courbe d'un côté et droit de l'autre coté

Plateau pentagonale rabattable sur roulettes.

Plateau mélaminé, intérieur en bois aggloméré (panneau de particules), épaisseur du plateau 25 mm.

Chant appliqué sur les 4 côtés en ABS de 1,5 mm d'épaisseur antichoc.

Piètement réalisé avec le matériel suivant: tube d'acier à section elliptique 80x40 ép.1,5 mm, tube d'acier à section ovale 60x30 ép.1,5 mm embout pour roulettes en polypropylène (PP) à injection thermique de couleur noire, vis en acier, soudure électrique par procédé MIG.

Poutre tube d'acier à section carré 40x40 ép.1, 5 mm.

Mécanisme en tôle d'acier verni époxy-polyester noire, acier tréfilé à section carré 10x10 mm.

Crochet en nylon gris pour union tables et passe cable intègre sur le plateau

Roulette pivotante diam. 75 mm sur roulements à billes de précision, corps en polyamide avec chape en bandage polyuréthane.

Piètement : PIED CHROME et MONTANT VERNI époxy-polyester NOIR

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°51 : Salle de réunion type 2

Dimension : 6 400 * 1 600 mm

Table de réunion composé de :

4 table 1600 * 800 forme Pentagonal

4 table 1600 * 800 forme Rectangulaire

Plateau pentagonale rabattable sur roulettes.

Plateau mélaminé, intérieur en bois aggloméré (panneau de particules), épaisseur du plateau 25 mm.

Chant appliqué sur les 4 côtés en ABS de 1,5 mm d'épaisseur antichoc.

Piètement réalisé avec le matériel suivant: tube d'acier à section elliptique 80x40 ép.1,5 mm, tube d'acier à section ovale 60x30 ép.1,5 mm embout pour roulettes en polypropylène (PP) à injection thermique de couleur noire, vis en acier, soudure électrique par procédé MIG.

Poutre tube d'acier à section carré 40x40 ép.1, 5 mm.

Mécanisme en tôle d'acier verni époxy-polyester noire, acier tréfilé à

Section carré 10x10 mm.

Crochet en nylon gris pour union tables et passe cable intègre sur le plateau

Roulette pivotante diam. 75 mm sur roulements à billes de précision, corps en polyamide avec chape en bandage polyuréthane.

Piètement : PIED CHROME et MONTANT VERNI époxy-polyester NOIR.

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°52 : Salle de réunion type 3

Dimension : 4 000 * 1 800 mm

Table de réunion composé de :

2 table 1800 * 800 forme Angle courbe d'un côté et droit de l'autre coté

4 table 1200 * 800 forme Rectangulaire

Plateau pentagonale rabattable sur roulettes.

Plateau mélaminé, intérieur en bois aggloméré (panneau de particules), épaisseur du plateau 25 mm.

Chant appliqué sur les 4 côtés en ABS de 1,5 mm d'épaisseur antichoc.

Piètement réalisé avec le matériel suivant: tube d'acier à section elliptique 80x40 ép.1,5 mm, tube d'acier à section ovale 60x30 ép.1,5 mm embout pour roulettes en polypropylène (PP) à injection thermique de couleur noire, vis en acier, soudure électrique par procédé MIG.

Poutre tube d'acier à section carré 40x40 ép.1, 5 mm.

Mécanisme en tôle d'acier verni époxy-polyester noire, acier tréfilé à section carré 10x10 mm.

Crochet en nylon gris pour union tables et passe câble intégré sur le plateau

Roulette pivotante diam. 75 mm sur roulements à billes de précision, corps en polyamide avec chape en bandage polyuréthane.

Piètement : PIED CHROME et MONTANT VERNI époxy-polyester NOIR.

Couleur au choix du maître d'ouvrage

Prix n°53 : FAUTEUIL :

Fauteuil dossier moyen réglable en hauteur avec structure en (PA) polyamide noire, revêtu de tissu en résille noir (dimension environ 460x600H mm), équipé d'un soutien lombaire.

Assise recouverte de mousse indéformable tapissé.

Accoudoirs en nylon noir réglables en hauteur.

Base en nylon noire à 5 branches sur roulettes.

Mécanisme gaz synchrone ajustable en 5 positions : réglage de la hauteur, réglage automatique de l'intensité de charge en fonction du poids, blocage et déblocage du dossier et rotation du fauteuil à 360°

Couleur au choix du maître d'ouvrage

CHAPITRE III : BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 07/2022 du 17/01/2023

Objet : « Acquisition du mobilier de bureau pour le compte du Ministère de la Solidarité de l'Insertion Sociale et de la Famille », en lot unique.

N° du prix	Désignation des prestations	Unité de compte	Quantité	Prix unitaire en dh hors TVA en Chiffre	Prix Total en Chiffre hors taxe
1	Bureau Ministre	unité	01		
2	Table basse	unité	01		
3	Bahut à 4 portes pour ministre	unité	01		
4	Fauteuil président	unité	01		
5	Fauteuil visiteur	unité	04		
6	Fauteuil	unité	02		
7	Table basse	unité	01		
8	Ensemble salon (1+2+3) pour ministre	unité	01		
9	Table Salon	unité	01		
10	Bureau Secrétaire General	unité	01		
11	Fauteuil Président	unité	01		
12	Fauteuil direction	unité	10		
13	Ensemble salon (2+1+1)	unité	01		
14	Table Salon	unité	01		
15	Table de réunion	unité	01		
16	Bahut 4 portes	unité	01		
17	Fauteuil Président en cuir	unité	01		
18	Fauteuil Visiteur en cuir	unité	10		
19	Bureau en mélamine avec voile	unité	05		
20	Fauteuil président en cuir	unité	05		
21	Fauteuil visiteur en cuir	unité	50		
22	Bahut 4 portes	unité	05		
23	Table de réunion	unité	05		
24	Salon (1+1+2)	unité	05		
25	Table Salon	unité	05		
26	Bureau Consultant	unité	01		
27	Fauteuil président en cuir	unité	01		
28	Fauteuil direction en cuir	unité	02		
29	Salon (1+2)	unité	01		
30	Chaqueuse en tissu	unité	01		
31	Bureau chef de cabinet	unité	01		
32	Table basse	unité	01		
33	Fauteuil Président en cuir	unité	01		
34	Fauteuil direction en cuir	unité	10		
35	Table de réunion	unité	01		
36	bibliothèque	unité	02		
37	Salon Composée de (1+1+2)	unité	01		
38	Attente : Secrétaire Général	unité	01		
39	Salle d'attente réunion	unité	10		
40	Salle d'attente directeur composée de banquette 3 places	unité	03		
41	Salle d'attente directeur composée de banquette 2 places	unité	06		
42	Secrétariat	unité	13		
43	Fauteuil de bureau	unité	13		
44	Fauteuil de bureau :(visiteur)	unité	20		
45	Table basse en bois	unité	07		

46	Salle de réunion	unité	01		
47	Fauteuil en cuir dossier haute	unité	02		
48	Fauteuil en cuir dossier Moyen	unité	20		
49	Chaise en Tissu	unité	20		
50	Salle de réunion type 1	unité	01		
51	Salle de réunion type 2	unité	01		
52	Salle de réunion type 3	unité	01		
53	Fauteuil	unité	30		
			Total H.T		
			Total TVA (20%)		
			Total TTC		

Fait àle.....

(Signature et cachet du concurrent)

Marché n°.../ 2023

Issu de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°07/2022 du 17/01/2023 à 10h00.

Marché passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix en application de l'alinéa 2 §1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et al 3 § 3 de l'article 17 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété,

Objet : « Acquisition du mobilier de bureau pour le compte du Ministère de la Solidarité de l'Insertion Sociale et de la Famille », en lot unique.

Présenté par :

Montant :

<p style="text-align: center;">Le Fournisseur (Signature et cachet du concurrent suivi de la mention manuscrite « Lu et accepté »)</p> <p>A....., le</p>	<p style="text-align: center;">le Maître d'ouvrage</p> <p style="text-align: center;">P. la Ministre et par Délégation Le Directeur des Ressources Humaines du Budget et des Affaires Générales Signé : Adil GHAMMARTE</p> <p>A Rabat, le</p>
<p style="text-align: center;">Visé par : La Trésorerie Ministérielle</p> <p>A Rabat, le</p>	<p style="text-align: center;">Approuvé par : L'Autorité chargée de l'approbation</p> <p>A Rabat, le</p>